

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 28 février 2019

Ce jeudi 28 février 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice GOSSELIN, Maire.

Etaient présents: Michèle AGNES, Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Sylvie BEAUFILS, Roseline BENOIST, Lucienne BOUCHARD, Christophe BOURGEOT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Daniel CORBET, Serge CORDIER, Valérie DAUVIN, Stéphane de SAINT DENIS, Marcel DESFLEURS, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Dominique FONTAINE, Jacky GAILLET, Raymond GELIN, Alexandre GIARD, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Philippe GOSSELIN, Huguette GOUSSEREY, Delphine HARENG, Françoise K'DUAL, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, Gérard LARSONNEUR, Jocelyne LECLERC, Claudine LEDOLLEY, Jean-Pierre LEGOUBEY, Sandrine LEJEUNE, Michel LEMOSQUET, Stéphanie MAHE, Arlette MARESCQ, Philippe POIX, Patrice RAULT, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Thérèse VERON

Excusés : Christophe REGNAULT, Arnaud BRIANT, Germain LEJOLIVET, Pascal BIREE, Eric BONTE, Pierrette FILTOPOULOS, David LAURENT, Maryline LEBOUTEILLER, Stéphanie POTET, Olivier SAVARY,

Pouvoirs : François LEGRAS ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN
Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Sandrine LEJEUNE

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Gisèle ALEXANDRE est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019

Sylvie BEAUFILS demande à quoi correspond la dépense de 20 000 € pour les travaux de défense contre la mer: Madame le Maire précise que cette somme correspond au rechargement de sable opéré en janvier. On ne peut pas prédire les éventuelles dépenses qui seraient nécessaires pour l'année 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

III – Communiqués

- Madame le Maire est ravie de revoir parmi les conseillers présents, Jacky Gaillet Lucienne Bouchard suite à leurs soucis de santé.
- Madame le Maire laisse la parole à Louis Leneveu, Président de la Pointe Musicale, qui est venu accompagné de Paul Garnier membre actif de cette même association, présenter le projet de soirée blanche prévue le 14/08: Louis Leneveu présente rapidement l'association et les activités qu'elle propose. Dans le cadre de l'organisation de divers événements (guinguette électronique, Barge en folie...), la Pointe Musicale propose d'organiser la soirée blanche (organisée l'an passé sur la commune d'Agon-

Coutainville) sur la commune de Gouville cette année 2019. L'idée est de réunir le maximum de participants, de venir habillé en blanc et de participer à de nombreuses animations tant pour les enfants que des concerts musicaux et autres animations ludiques (ping pong dans le noir, chamboule tout...) ouverts à tous. Cette soirée se ferait dans un village festif implanté autour de la salle des fêtes avec une attente de 1 000 participants (boum des enfants, restauration, partie musicale...) de toute génération et autour de styles de musiques très différents. Madame Gosselin présente le plan du projet et rappelle qu'à cette date aucune animation n'est prévue sur le territoire de Gouville et que cette association a l'habitude d'organiser cette manifestation qui serait donc très bien encadrée. Paul Garnier rappelle que 12 personnes travaillent à l'année et 80 bénévoles les soutiendront le jour J, la commune mettra à leur disposition des barrières et plots anti intrusion. Une question sur le choix du lieu est posée, considérant qu'un lieu peut-être plus convivial que la salle des fêtes, aurait pu être retenu ; Paul Garnier rappelle que l'avantage de la salle des fêtes est d'offrir des sanitaires, un lieu couvert avec scène en cas de repli météorologique imposé et toutes les infrastructures nécessaires. Concernant les stationnements, un plan a été étudié et les parkings sont suffisants. Une demande de subvention d'environ 2 500 € sera adressée à la commune pour participer aux frais pour assurer la sécurité. L'entrée sera de 10 €, 8 € pour les jeunes de 8 ans à 14 ans et gratuit pour les moins de 8 ans. La volonté de l'association étant de rendre cette soirée la plus accessible. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal est favorable à l'unanimité à l'accueil de cette manifestation.

- Madame le Maire envoie toutes ses pensées à Pierrette Filtopoulos qui traverse une période très difficile avec des problèmes de santé depuis plusieurs semaines maintenant.
- Proposition de voyage à Harburg avec le comité de jumelage du 29/05 au dimanche 02/06 (120 € pour le bus) : Madame le Maire rappelle que cette année sera celle de la célébration des 20 ans de la signature de la charte du jumelage et encourage les conseillers à participer à ce déplacement.
- Madame le Maire rappelle que le placement libre des conseillers dans la salle de conseil est une volonté : seuls le Maire, les Maires délégués et les adjoints ont des places définies autour de la table. Ce choix étant pour éviter d'avoir des trous en cas d'absence de certains conseillers municipaux et compte-tenu par ailleurs des circulations difficiles entre les chaises.
- Il est demandé à chaque conseiller de rappeler son nom et prénom avant de prendre la parole lors de toute intervention en séance afin de pouvoir rapporter les remarques dans le PV.
- Lors de la dernière réunion du 21 janvier, le conseil avait décidé d'appliquer le droit de préemption de la commune pour se porter acquéreur des parcelles AI 191, 389, 386 et partie de la parcelle AI 190, il avait été décidé par le conseil de laisser une bande de 3 mètres. Madame le Maire informe le conseil que les acquéreurs du reste de la parcelle AI 190 ont demandé qu'il puisse leur être laissé une bande de 5 mètres et non 3 comme initialement prévu. Le conseil se porte favorable à ce changement.
- Samedi 9 mars à 10 heures, tous les conseillers sont invités à visiter la carrière de Montsurvent. Un mail sera envoyé à tous les conseillers et Madame le Maire les remercie par avance de bien vouloir répondre par retour de leur présence afin d'optimiser l'organisation pour le directeur du site.

IV - Attribution des marchés de travaux – programme de voirie

La CAO s'est réunie le 30 janvier pour procéder à l'analyse des offres reçues concernant les travaux d'aménagement des rues des Frères Lacolley, Vieille Rue et de la Grande Jeannerie sur le territoire de Gouville.

L'estimation faite par les services du Conseil Départemental, dont la mission de maîtrise d'œuvre leur a été confiée, était de 184 790.40 € TTC.

Nous avons enregistré 4 offres; après avoir entendu l'analyse du maître d'œuvre, la proposition de la CAO, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LEHODEY au prix de 196 864.20 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. LEHODEY
2. COLAS
3. EUROVIA
4. LAISNEY T.P.

Gérard LARSONNEUR demande si la sécurisation du carrefour devant la Poste a été prise en compte dans ces travaux, Madame Gosselin précise que oui.

V - Attribution des marchés de travaux de la construction de la 2^{ème} tranche de la galerie commerciale

La CAO s'est réunie le 30 janvier pour procéder à l'analyse des offres reçues concernant les travaux de construction de la 2^{ème} tranche de la galerie commerciale au centre bourg de Gouville.

Ces travaux sont prévus sous la forme de 10 lots.

Après avoir entendu le rapport d'analyse du cabinet Laquaine, qui assure la mission de maîtrise d'œuvre, la proposition de la CAO et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'attribution suivante :

- Lot 1 : VRD à l'entreprise LAISNEY au prix de 5 586.21 € HT (pour mémoire l'estimation était de 5 592.91 € HT) et retenir le classement suivant :
 1. LAISNEY
- Lot 2 : GROS ŒUVRE à l'entreprise MAZZERI au prix de 57 000 € HT (pour mémoire l'estimation était de 58 216.11 € HT) et retenir le classement suivant :
 2. MAZZERI
 3. FOUBERT
- Lot 3 : CHARPENTE - OSSATURE BOIS à l'entreprise LEPETIT Daniel au prix de 77 691.18 € HT (pour mémoire l'estimation était de 76 771.54 € HT). L'offre de l'entreprise LEROUX étant non conforme, le conseil municipal décide de retenir le classement suivant :
 1. LEPETIT DANIEL
- Lot 4 : COUVERTURE - BARDAGE ZINC - ETANCHEITE à l'entreprise DUPARD au prix de 56 000 € HT (pour mémoire l'estimation était de 58 492.56 € HT) et retenir le classement suivant :
 2. DUPARD
 3. LEROUX
- Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES à l'entreprise LECARDONNEL au prix de 22 430 € HT (pour mémoire l'estimation était de 25 398 € HT) et retenir le classement suivant :

1. LECARDONNEL
2. ANFRAY-LEROUX
3. FOLLIOT
4. LEPETIT MICHEL

- Lot 6 : PLATRERIE SECHE – ISOLATION à l'entreprise LEPRETRE au prix de 31 356.88 € HT (pour mémoire l'estimation était de 35 877.67 € HT) et retenir le classement suivant :
 1. LEPRETRE

- Lot 7 : CARRELAGE – FAIENCE à l'entreprise CMC (Charles Martin) au prix de 9 532.84 € HT (pour mémoire l'estimation était de 11 024.85 € HT) et retenir le classement suivant :
 1. CMC
 2. LEBLOIS
 3. LENOBLE
 4. FAUTRAT BTP
 5. ART SOL

- Lot 8 : PEINTURES à l'entreprise BOURGET-MARQUE au prix de 6 427.20 € HT (pour mémoire l'estimation était de 7 502.50 € HT) et retenir le classement suivant :
 1. BOURGET-MARQUE
 2. ISIGNY DECO
 3. LEBOUVIER

- Lot 9 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE à l'entreprise JARNIER au prix de 15 331.22 € HT (pour mémoire l'estimation était de 13 586 € HT) et retenir le classement suivant :
 1. JARNIER
 2. RUAULD-DOUBLET
 3. BLIN

- Lot 10 : PLOMBERIE – SANITAIRES à l'entreprise BRETON au prix de 7 039.86 € HT (pour mémoire l'estimation était de 7 114 € HT) et retenir le classement suivant :
 1. BRETON
 2. BLIN

Soit un total des marchés de 288 395.39 € HT (à rapprocher de l'estimation totale de 299 576.14 € HT).

Jacky GAILLET demande si la commune a déjà reçu des candidatures pour occuper ces futurs locaux. Madame le Maire précise qu'une esthéticienne installée actuellement et provisoirement dans les locaux de la Filature a déjà retenu un local et qu'une autre personne est intéressée pour implanter son activité, mais dont à ce stade il est trop tôt pour l'évoquer en conseil.

Il appartient également au conseil municipal d'attribuer la mission SPS pour ces mêmes travaux : nous avons enregistré 2 offres et le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de MESNIL SYSTEM' au prix de 1 475 € HT, soit 1 770 € TTC.

Enfin, pour régularisation administrative, et sur cette base de travaux, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Maîtrise d'œuvre du cabinet LAQUAINE, pour cette phase 2 de la construction des cellules commerciales, qui s'élève à la somme de 23 320 € HT.

VI - Desserte électrique des cellules commerciales

Dans le cadre de ce projet d'aménagement de cellules commerciales, nous avons sollicité ENEDIS pour raccorder les futures cellules, sur la base de 5 branchements.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'ENEDIS qui s'élève à la somme de 5 530.99 € TTC pour réaliser les travaux nécessaires aux raccordements et prévoir 5 branchements.

Sylvie BEAUFILS et Huguette GOUSSEREY demandent des précisions sur ce devis, il leur est rappelé qu'il s'agit des raccordements dont seul ENEDIS opère les travaux et qu'ils ne rentrent donc pas dans un appel d'offres.

VII - Mise en place du D.P.U. sur tout le territoire de la commune nouvelle

Compte tenu que la mise en place du droit de préemption urbain, sur la totalité du territoire de la commune nouvelle (zones constructibles), implique un repérage parcellaire pour les territoires dotés d'une carte communale et décrivant l'opportunité des possibles aménagements envisagés parcelle par parcelle, un travail préliminaire est nécessaire. Ce sujet est donc reporté à une prochaine réunion.

VIII - Etude d'un projet de lotissement communal sur le territoire de Montsurvent

La commune historique de Montsurvent avait confié la mission de Maîtrise d'œuvre à Monsieur LAQUAINE pour la construction de 4 logements sur le territoire de Montsurvent, lieu-dit les Ecoles. Considérant que ce projet implique d'autres aménagements de voirie et viabilisation du terrain arrière de cette assiette (également de propriété communale), une nouvelle proposition a été demandée à Monsieur Laquaine.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir cette proposition qui s'élève à la somme de 3 000 € HT, pour réaliser un projet d'aménagement global et notamment la constitution du permis d'aménager.

Le sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion afin de pouvoir l'envisager dans son ensemble y compris sur son plan budgétaire.

IX - Etude de rétrocession d'une partie d'un chemin sur le territoire de Montsurvent

La carrière Baudouin de Montsurvent a fait une demande à la mairie de la commune historique de Montsurvent en novembre 2007 afin d'obtenir une extension à leur production de carrière. Cette extension nécessite notamment de modifier l'accès à la carrière, impliquant de déplacer le tracé d'une partie de l'assiette du chemin rural VC n°18.

Le projet consiste à déplacer une partie de l'assiette de ce chemin, la partie qui traverse aujourd'hui la carrière Baudouin. La commune pourrait ainsi acheter à l'euro symbolique une assiette de terrain (dont les travaux de voirie seront assurés par les consorts Baudouin) afin de faire un nouveau tracé à l'actuel chemin et rétrocéder l'actuelle assiette dudit chemin aux consorts Baudouin.

Après nous être rapproché des services compétents, voici la procédure à suivre :

1. Le conseil municipal doit délibérer pour mise à l'enquête publique du déclassement d'une partie du chemin
2. Réaliser l'enquête publique prévue par l'article L. 141-3 dans les conditions fixées par les articles R 141-4 à 9 du code de la voirie routière
3. A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal devra délibérer pour approuver le déclassement de cette partie de chemin et l'intégrer de fait dans le domaine privé de la commune
4. Le géomètre pour établir l'acte d'aliénation étant déjà commandé et sera payé par les propriétaires de la carrière
5. Engager les acquisitions et rétrocessions à l'euro symbolique

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour mise en l'enquête publique et autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Par ailleurs, compte tenu de l'urgence de faire avancer ce dossier que la commune historique de Montsurvent porte depuis déjà plusieurs années, le conseil municipal donne son plein accord de principe pour l'achat de l'assiette de terrain destiné au nouveau tracé du chemin, à l'euro symbolique, dès que les éléments nous seront transmis sur la base du plan présenté ce soir et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Daniel CORBET explique qu'il existe un projet un peu similaire pour un chemin sur le territoire de Servigny, il s'agirait là d'une vente d'un chemin rural dont les travaux de bornage n'ont pas été faits, mais l'opération devant également être soumise à enquête publique, il est décidé à l'unanimité de lancer l'opération simultanément pour confier la mission au commissaire enquêteur et ne pas multiplier les coûts

X - Aménagement d'un giratoire rue du 28 Juillet 1944

Le projet tient à l'aménagement d'un giratoire de type urbain, avec une partie franchissable en son centre. Les acquisitions de terrains nécessaires seront réalisées par la commune (délibération du 29/11/2018 prévoyant l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 404 sur la base de 30 € le m²)

La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été transférée au Conseil départemental. Dans le cadre de leur mission, ils soumettent au conseil municipal leur étude financière :

- Participation financière de la commune, sur la base de l'avant-projet, estimée à la somme totale de 135 477.15 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance du projet, le conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner la participation financière pour la commune.

Les services du Conseil Départemental lanceront la consultation des entreprises dès validation par le conseil de la participation financière pour la commune.

Huguette GOUSSEREY demande si le giratoire sera franchissable, Madame le Maire précise qu'il le sera en son centre.

XI - Nouveau périmètre pour la redevance d'occupation du domaine public versée par ENEDIS

Suite à la création de la commune nouvelle, une délibération est nécessaire pour mettre à jour le niveau de la population communale (3 206 habitants) et permettre le versement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public à l'échelle du nouveau territoire.

XII - Propositions de conditions d'utilisations préférentielles de la salle des fêtes

Pour les 3 associations devenues communautaires ne pouvant donc plus percevoir de subventions communales, l'Etoile Sportive Gouvillaise, la Côte de l'Espace et l'Entente Gouville Coutainville (tennis de table), le conseil municipal décide de leur mettre la salle des fêtes de Gouville à disposition une fois par an, avec une réduction de 300 € sur le montant de la location et ainsi participer au dynamisme de ces associations.

Auguste TESSON demande quelle est la subvention aujourd'hui allouée par la CMB: Jean Pierre LEGOUBEY lui répond que la subvention est diminuée d'environ 15% (dorénavant sur la base du kilomètre athlète) et pas de mise à disposition de salarié ni aide emploi.

XIII - Adhésion de la commune nouvelle au C.D.A.S.

Suite à la création de la commune nouvelle, le conseil municipal décide d'autoriser la commune nouvelle à adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale pour l'ensemble du personnel à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires

XIV - Divers

- Régularisation de la délibération fixant les indemnités des Maires, maires délégués et adjoints : il avait été prévu des indemnités basées sur un pourcentage de l'indice terminal « 1022 ». Or suite à une récente revalorisation de cet indice de référence, celui-ci est porté de 1022 à 1027. Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération sur cette base qui prendra effet à compter du 01/03/2019
- Approbation des tarifs par la commune nouvelle : suite à la création de la commune nouvelle, Madame le Trésorière demande qu'une nouvelle délibération soit prise par le conseil municipal pour entériner tous les tarifs (déjà votés par les conseils municipaux des communes historiques) pour l'année 2019. Les conseillers avaient tous reçu le détail de ces tarifs et le conseil municipal entérine l'ensemble de ces tarifs à l'unanimité. Madame le Maire rappelle qu'une éventuelle étude de lissage ou harmonisation de ces tarifs pourra être engagée dans des réunions de travail des commissions pour une application en 2020.
- Sandrine Heuguet a pris ses fonctions de directrice des services techniques depuis le 14 février: elle a besoin d'un outil informatique. Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir un ordinateur portable et de retenir le devis de ICM Informatique au prix de 998 € HT, soit 1 197.60 € TTC ainsi que de confier le paramétrage et l'installation à Micro doc' dont le devis s'élève à 119.13 €.
- Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, le centre de gestion demande une nouvelle délibération pour la convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal donne son plein accord pour continuer à confier au centre de gestion la prestation complète sur les procédures dématérialisées (affiliations et demande de liquidation de pension) dans le cadre de la commune nouvelle.
- Yves Gosselin présente plusieurs travaux:
 1. Dans le cadre des travaux de réaménagement du bâtiment destiné aux locaux pour le Notaire, réalisés en régie par nos équipes techniques, une intervention pour assurer l'étanchéité avec le mur mitoyen étant nécessaire et ne pouvant être réalisée en régie, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise LEJOLIVET au prix de 1 102.16 € HT, soit 1 212.38 € TTC.

2. Dans le cadre des travaux de construction de la halle pour les visiteurs du moulin et du local pour le meunier, il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour faire les travaux particuliers de ravalement. Nous avons consulté 3 entreprises et il est décidé à l'unanimité d'accepter l'offre moins disante de l'entreprise S.A.R.L. YILMAZ au prix de 3 255 € HT, soit 3 906 € TTC.

3. Toujours pour ce même chantier de halle pour les visiteurs du moulin, la partie maçonnerie est assurée en régie par nos équipes et le chantier nécessite un échafaudage conforme pour une durée estimée à environ 1 mois. Nous n'avons pas de matériel adapté. Nous avons demandé un devis pour louer ce matériel pour un mois, qui s'élève à la somme de 2 200.56 € TTC. Considérant cette somme, le conseil municipal décide à l'unanimité d'en acheter un et de retenir le devis de SARL TRUFFAUT qui s'élève au prix de 3 512.10 € HT, soit 4 214.52 € TTC. Daniel Corbet rappelle que les agents devront suivre une formation spécifique.

4. Il est nécessaire de remplacer la roue du guivre pour le moulin. Ainsi, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Croix qui s'élève au prix de 3 014,68 € HT soit 3 617,62 TTC. Ce devis comprend : fourniture d'une roue d'occasion, démontage de l'ancienne roue, adaptation du mécanisme sur la nouvelle roue et remontage. Gaëtan Coenen demande comment la roue a pu être HS aussi rapidement: Yves Gosselin rappelle qu'il ne s'agit que d'une roue de charrette d'occasion sans doute laissée dehors en intempérie pendant des années. Les conseillers sont d'ailleurs tous à inviter à chiner une autre roue de cette taille pour un éventuel nouveau besoin futur de remplacement. Madame le Maire précise que le meunier reprendra ses fonctions en avril pour un contrat de 8 mois.

5. L'entreprise LEHODEY étant en cours de réalisation de réfection de voirie à Anneville suite aux travaux d'effacement de réseaux, il est décidé à l'unanimité de leur confier la réfection de la cour de l'ancienne école en même temps et de retenir leur devis qui s'élève à la somme de 506 € HT, soit 607.20 € TTC

- Afin de disposer des chiffres officiels de la commune en infographie (mise en image des données INSEE récoltées), il est décidé à l'unanimité de passer commande auprès d'info-public.fr et de commander cette prestation qui s'élève au prix de 119 €. Nous pourrons ainsi communiquer ces données dans le prochain numéro du trait d'union et les utiliser notamment dans le cadre des données nécessaires à communiquer pour le PADD du PLUI.
- Madame le Maire propose la parole aux Maires délégués. Pas de sujet particulier à évoquer.
- Madame le Maire informe que la première étape du relevé des concessions en état d'abandon de la commune historique de Boisroger a été réalisée et un plan est en cours de réalisation par Hubert Bazin.
- Enfin pour rappel le passage du tour de Normandie avec Gouville, ville étape, le 30 mars! Monsieur Beaufiles précise qu'il y aura des huîtres et des tripes...et bien sûr des cyclistes!!!